



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>22365</b>	De <b>Mme Yolaine de Courson</b> ( La République en Marche - Côte-d'Or )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > Sécurité civile et moyens hélicoptés	<b>Analyse</b> > Sécurité civile et moyens hélicoptés.
Question publiée au JO le : <b>06/08/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Yolaine de Courson interroge M. le ministre de l'intérieur sur les moyens hélicoptés dévolus à la sécurité civile. L'hélicoptère de la sécurité civile DRAGON 25 présent en Franche-Comté et basé à Besançon a été réaffecté pour le mois de juillet 2019 en Martinique, l'hélicoptère basé habituellement dans l'île étant indisponible suite à un accident. Au-delà du geste absolument nécessaire de solidarité nationale qui n'est nullement remis en cause, elle l'interroge sur les moyens hélicoptés de remplacement dont disposent les services de secours dans leur ensemble et les solutions mises en œuvre en cas de défaillances simultanées de plusieurs appareils sur le territoire national.